

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 103

Séance du jeudi 08 septembre 2016

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 02/09/2016

Présents : 17

L'an deux mille seize et le huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Marie LION, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Secrétaire de séance: Jean-Pierre ALLIER

Représentés:

Excusés: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Regis DURAND, Yves Elic LAURENT, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Absents:

Objet: Plan de circulation PNC - DE_2016_103

Vu le courrier de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 9 mai 2016, sollicitant l'avis de la commune sur le projet de plan de circulation motorisé en coeur de Parc national,

Vu la carte du plan de circulation proposée à l'échelle communale et la notice explicative jointes à ce courrier,

Considérant les échanges qui se sont déroulés ces derniers mois entre le délégué territorial de l'établissement public du Parc national des Cévennes et le maire en vue de réviser le plan de circulation motorisé en coeur de Parc national,

la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère délibère comme suit :

- elle émet un avis favorable sur la proposition de plan de circulation, conformément à la carte qui lui a été transmise et à l'échelle du territoire communal,

- après avoir pris connaissance des modalités de délivrance des macarons pour les personnes et véhicules autorisés à circuler sur les voies "fermées sauf ayants droits et habitants communes coeur", ainsi que des conditions d'expérimentation au cours de la 1ère année de mise en oeuvre du plan de circulation, la commune n'est pas candidate pour expérimenter ce dispositif et permettre à ses administrés d'accéder à ces voies.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

